



JOURNÉE NATIONALE des ASSOCIATIONS d'AVEUGLES et de MALVOYANTS

Paris, le 9 juillet 2004

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Samedi 9 et Dimanche 10 octobre 2004
Journées nationales des Associations d'Aveugles et de Malvoyants

« Donnons un nouveau sens à notre vue »

En l'absence de toute statistique officielle, ce qui est quand même surprenant, 1 200 000 personnes seraient atteintes de malvoyance sérieuse ou de cécité. 60 % d'entre elles ont plus de 60 ans. Et 500 000 relèvent de la population active.

Des chiffres importants et cependant jugés trop faibles pour qu'une véritable volonté politique puisse se mettre en oeuvre pour garantir l'égalité des chances. Et ce dès l'école.

Les 15 associations d'aveugles et de malvoyants rassemblées au sein du comité national pour organiser et animer les journées nationales des associations d'aveugles et de malvoyants qui auront lieu dans toute la France les samedi 9 et dimanche 10 octobre 2004, veulent que la déficience visuelle ne soit pas une cause de dépendance et d'exclusion.

Pour cela, elles favorisent la communication et l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes, développent toutes les perceptions sensorielles dès le plus jeune âge, encouragent l'accès à l'écriture et à la lecture, soutiennent la rééducation fonctionnelle qui valorise les perceptions visuelles, même réduites, poussent à l'apprentissage de techniques spécifiques de compensation, avec notamment l'utilisation de l'outil informatique adapté, proposent des formations professionnelles adaptées, financent des programmes de recherche médicale...

Les associations exercent un rôle de soutien et d'accompagnement des personnes aveugles ou malvoyantes et de leurs familles. Mais elles souhaitent également informer positivement l'opinion. Tout le week-end, ces associations se mobiliseront pour faire connaître leur action et solliciter la générosité du public .

Mais par ce courrier les associations nationales souhaitent également solliciter les municipalités. Les subventions accordées par les collectivités locales à l'occasion des Journées nationales peuvent être adressées soit au Comité départemental, soit au Comité national à l'ordre suivant :

JOURNÉES NATIONALES DES ASSOCIATIONS D'AVEUGLES ET DE MALVOYANTS
C.C.P. Paris 30041 - 00001 - 0804403G020 - 34

En vous exprimant à l'avance nos plus vifs remerciements, nous vous prions d'agréer, **Madame le Maire, Monsieur le Maire**, l'assurance de nos sentiments les plus distingués et de tout notre dévouement aux Aveugles et Malvoyants qui se trouveraient parmi vos concitoyens.

**LE COMITÉ POUR LES JOURNÉES NATIONALES
DES ASSOCIATIONS D'AVEUGLES ET DE MALVOYANTS**